



Communiqué de presse

# Conseil municipal du lundi 24 juin 2024





## Réhabilitation de la Villeneuve : Le point sur les aménagements en cours à l'Arlequin et au parc Jean Verlhac

2-(35107). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Convention financière PRU Villeneuve de Grenoble - Secteur Arlequin - Parc - Validation de l'avant-projet et du budget de l'opération

**Le renouvellement urbain de la Villeneuve, projet d'ampleur du mandat, mené avec Grenoble Alpes Métropole dans le cadre d'une Convention avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), avance. Ce projet concerne trois secteurs : Arlequin Parc, Géants-Saules et Village Olympique. La convention adoptée ce jour concerne le financement des études et des travaux qui restent à faire sur le secteur de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac.**

Les aménagements prévus sur cette zone sont :

- ▶ **Porte Nord** : Une nouvelle entrée au nord-ouest du parc sera créée, après la démolition de plusieurs bâtiments (ancien CCAS, 20 Arlequin, galerie technique, ancienne école des Charmes et piste d'athlétisme). Celle-ci permettra d'étendre le parc et de le rendre visible depuis la rue et l'arrêt de tram La Bruyère. Quatre alignements d'arbres seront par ailleurs plantés pour prolonger le Chemin des Tilleuls. Une aire de jeux, des gradins et des placettes seront aussi aménagés.
- ▶ **Crique centrale** : Ce vaste espace libéré par la démolition de deux parkings-silos sera entièrement requalifié, piétonnisé et végétalisé avec la plantation de nombreux arbres et l'aménagement d'une aire de jeux. La création de nouveaux cheminements permettra un accès clair et confortable aux différents équipements publics, dont l'équipement polyvalent en cours de construction par la Ville, l'Espace 600 et le patio, dont les entrées seront mises en valeur.
- ▶ **Lac** : La création d'un lieu de baignade en lieu et place du bassin ornemental existant constitue un enjeu essentiel : il s'agit de sécuriser la baignade, qui existe depuis l'origine du quartier malgré l'interdiction, et de proposer des lieux de fraîcheur face à l'augmentation rapide du nombre de jours de canicule. Le système hydraulique mis en place permettra le recyclage de l'eau et son traitement par des procédés écologiques, sans produit chimique. Les abords du parc seront réaménagés incluant l'aménagement paysager des clôtures (qui pourra évoluer en fonction de la saisonnalité) et la création d'une placette avec des jeux d'eau à côté de la Halle Iris.
- ▶ **Cœur de parc** : Le cœur du parc sera doté d'une nouvelle piste d'athlétisme et de nouveaux arbres sur le site de l'ancien collège Lucie Aubrac, ainsi que d'un amphithéâtre équipé pour des événements culturels. L'aire de jeux centrale intégrera de nouveaux jeux. Le terrain sera par ailleurs remodelé pour permettre l'infiltration des eaux de pluie.

► **La dalle du 160 galerie de l'Arlequin** : La démolition du 160 galerie de l'Arlequin a permis de créer une nouvelle entrée du parc débouchant sur le lac. La dalle construite sur l'emplacement du bâtiment démolì sera requalifiée en cohérence avec les travaux de réhabilitation des bâtiments voisins (centre sportif de la Rampe, 150 et 170 Arlequin).

Le projet Arlequin Parc prévoit également :

- La rénovation de la signalétique et une amélioration des gestions d'accès au parc, à la charge de la Métropole ;
- Des travaux d'embellissement de la galerie de l'Arlequin, à la charge de la Métropole ;
- Des interventions artistiques, à la charge de la Métropole.

Au total, les dépenses à la charge de la Ville pour le projet Arlequin – Parc Jean Verlhac s'élèvent à environ 13,830 millions d'euros TTC, dont 25% sera pris en charge par l'ANRU.

Chloé Pantel, Adjointe au Secteur 6, déclare : « Ces nouveaux aménagements vont permettre de redynamiser le quartier, avec la création de nouveaux lieux de convivialité et de détente. Attendus depuis longtemps, nous devons être à la hauteur et continuer de dialoguer avec les habitants et habitantes pour concevoir des aménagements au plus près des usages. »

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces Publics, la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur et aux Mobilités, ajoute : « Les travaux d'aménagement du parc Jean Verlhac viendront conforter les usages en préservant son esprit originel tout en le rendant plus attractif avec un lac baignable, une nouvelle grande porte au nord du parc et un réaménagement de la crique centrale. L'objectif étant d'en faire un parc fréquenté et apprécié par l'ensemble des Grenoblois et des Grenobloises. Face au changement climatique et aux étés de plus en plus secs et chauds, les espaces verts de la ville doivent être protégés et renforcés. Les travaux sur le parc Jean Verlhac, lieu extraordinaire de végétation, vont permettre de renforcer et protéger cet îlot de fraîcheur et de développer la biodiversité du site. »



(1) sans copyright (2) © Ville de Grenoble  
(3) © Sylvain Frappat

## Avis de la Ville de Grenoble sur les modifications des statuts de Grenoble Alpes Métropole

### 3-(36583). INTERCOMMUNALITE - METROPOLE : Avis de la Ville de Grenoble sur les modifications des statuts de Grenoble-Alpes Métropole

Les 29 mars et 30 mai derniers, le conseil métropolitain votait la modification des statuts de Grenoble Alpes Métropole pour lui transférer de nouvelles compétences concernant la gestion des eaux et l'animation de réseaux.

Faute d'une concertation préalable satisfaisante, en raison d'une fragilité juridique persistante s'agissant des responsabilités liés à la nappe souterraine, et conformément aux engagements pris dans la feuille de route de la majorité métropolitaine qui prévoyait de ne pas procéder à de nouveaux transferts de compétences sur ce mandat, la Ville de Grenoble a décidé de rejeter les modifications de statuts.



© Auriane Poillet

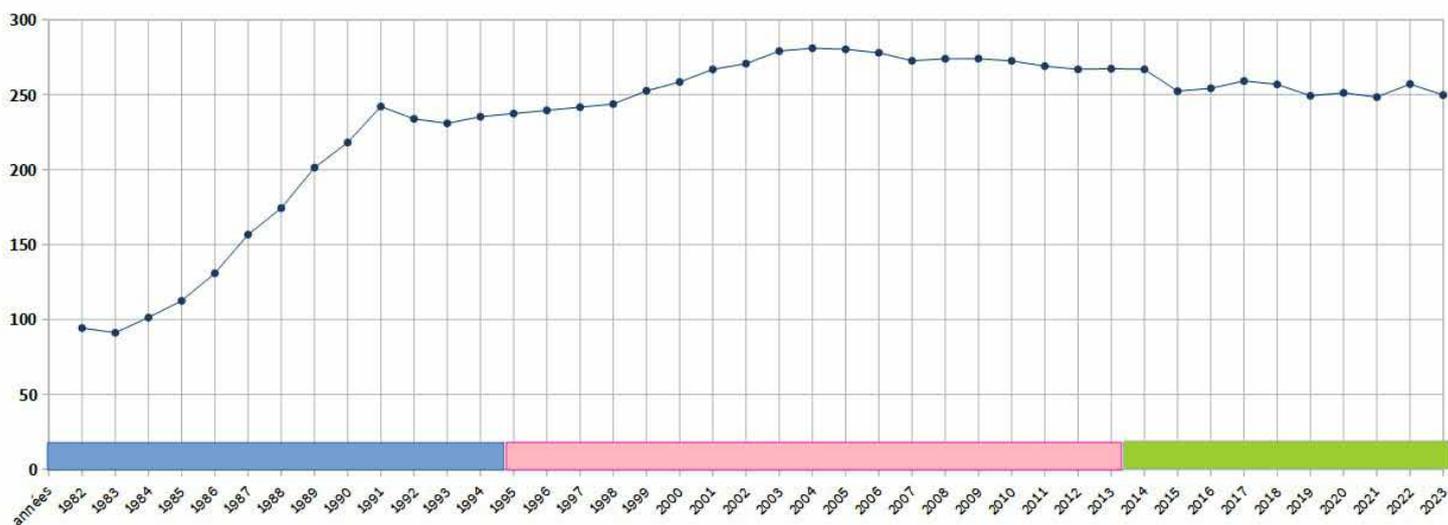
## Un budget maîtrisé

- 4-(36229). FINANCES : Budget principal : Compte de gestion 2023
- 5-(36232). FINANCES : Budget principal : Compte administratif 2023
- 6-(36235). FINANCES : Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2023
- 7-(36230). FINANCES : Budgets annexes : Comptes de gestion 2023
- 8-(36233). FINANCES : Budgets annexes : Comptes administratifs 2023
- 9-(36236). FINANCES : Budgets annexes : affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2023
- 10-(35692). FINANCES : Apurement du compte 1069 - Budget annexe Selfs
- 11-(36231). FINANCES : Régie Lumière : Compte de gestion 2023
- 12-(36234). FINANCES : Régie Lumière : Compte administratif 2023
- 13-(36238). FINANCES : Régie Lumière : affectation des résultats constatés au compte administratif 2023
- 14-(36239). FINANCES : Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2024.
- 15-(36241). FINANCES : Budgets annexes : décision modificative n°1 de l'exercice 2024
- 16-(36242). FINANCES : Régie Lumière : décision modificative n°1 de l'exercice 2024

**Les comptes administratifs votés au Conseil municipal du 24 juin retracent l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville sur une année 2023. C'est donc l'occasion de revenir sur ce qui a marqué l'année 2023, de rendre compte de l'évolution des dépenses et recettes et de rapprocher le budget primitif de ce qui a été réalisé sur l'année.**

Le budget 2023 a été maîtrisé tant en fonctionnement qu'en investissement. Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de plus de + 48,4M€ (contre 40,4M€ prévu au budget) alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 20,3M€ (contre 26,5M€ prévu au budget). L'autofinancement brut atteint ainsi 53,76 M€ au CA 2023 (contre 39,4M€ prévu au budget), permettant de limiter le recours à l'emprunt et ainsi désendetter la Ville de Grenoble de près de 8M€.

Dettes au budget principal - 1982-2023 (en millions d'euros)



### ► Hausse d'impôts et bouclier social et climatique

Après deux années de crise sanitaire et en pleine crise de l'énergie, Grenoble a fait le choix de se doter de moyens financiers afin de **faire face à la crise inflationniste, maintenir les services publics locaux, renforcer la justice sociale et accélérer les investissements de transition**. 2023 est ainsi marquée par une hausse significative de la part communale du taux de taxe foncière (+25%), seul levier restant à la disposition de la Ville pour augmenter ses recettes de fonctionnement, dans le contexte de suppression totale de la taxe d'habitation.

L'ensemble des recettes nouvelles a été fléché pour :

- Faire face à l'augmentation des prix dans un contexte de forte inflation et les revalorisations salariales décidées au niveau national et renforcer le service public
- Amplifier les investissements de transition en reconstituant la capacité d'autofinancement de la Ville et en maîtrisant le recours à l'emprunt,
- Mettre en œuvre un bouclier social et climatique visant à amplifier les politiques municipales menées depuis 2014 et 2020 pour réduire les inégalités, stimuler l'émancipation, transformer la ville et préparer les citoyen-nes aux enjeux de mobilité, de santé et d'alimentation de 2040. Il concerne ainsi, en priorité, les 3 principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi les 3 principales dépenses contraintes des ménages (logement, alimentation, mobilités).

Aussi, l'année 2023 est marquée par la mise en œuvre progressive du bouclier social et climatique pour les mesures les plus opérationnelles telles que :

- Le renforcement de la tarification solidaire de la cantine (près de **80% familles ont vu le prix des menus baisser malgré l'inflation**),
- Le relèvement du seuil de l'aide sociale personnalisée,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le renforcement des équipes jeunesse,
- Un soutien accru à l'AGECSA (qui a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 0,3M€ portant ainsi la subvention de la Ville à 1,1M€),
- Le lancement de l'École du Vélo de Grenoble.

Pour les mesures les plus innovantes ou complexes du bouclier, un travail de définition et de construction a été lancé. Cela concerne essentiellement la **Sécurité sociale de l'alimentation, la gratuité des transports en commun et du vélo pour les moins aisés, ainsi que la gratuité des fournitures scolaires** dès la rentrée 2024-2025.

### ► Hausse des investissements

Les investissements (dépenses d'équipement et ZAC) ont augmenté de 11,5M€ par rapport à l'année 2022 soit +31%. Parmi les projets phare de l'année 2023 :



Travaux sur le pôle enfance Les Trembles en juin 2024 © Ville de Grenoble

- **La restructuration du pôle Enfance des Trembles**

Le chantier de rénovation du pôle enfance des Trembles a commencé à l'été 2023 à la Villeneuve. Il se place sous le signe de l'exemplarité écologique (isolants naturels tels que la paille, la laine de bois et coton recyclé, qualité de l'air intérieur, végétalisation des espaces extérieurs ...), de l'adaptation aux usages, et de l'écoute des besoins des enfants. L'objectif est de regrouper différents services essentiels pour les enfants au sein d'un même équipement : école élémentaire, restaurant scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, crèche associative, lieu d'accueil enfants/parents, gymnase, et même un logement destiné à accueillir des artistes en résidence.

- **La rénovation énergétique des gymnases Jouhaux et Malherbe**

Les travaux de rénovation du gymnase Jouhaux ont démarré fin septembre 2023 pour une réception et une réouverture du gymnase prévues en 2024. Ces travaux visent une rénovation exemplaire avec l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une peinture claire en toiture, amélioration de la qualité de l'air, mise en accessibilité et, bien entendu, amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Une fois les travaux terminés au gymnase Jouhaux, le gymnase Malherbe entrera à son tour en phase de travaux. Objectifs : amélioration de la performance énergétique (près de 50 % d'économies prévues et niveau BBC rénovation), installation de panneaux photovoltaïques, amélioration de la qualité de l'air intérieur, mise en accessibilité et améliorations fonctionnelles.

Les travaux sur ces deux gymnases ont été coordonnés de telle sorte qu'ils ne soient jamais fermés simultanément mais l'un après l'autre.

- **Les place(s) aux enfants**

Ces nouveaux espaces piétonnés, végétalisés et accessibles à toutes et tous aux abords des écoles se déploient sur l'ensemble du territoire. Depuis juillet 2021, 13 rues ont été régentées en aire piétonne.

- **La construction de l'école Anne Sylvestre**

Au cœur de l'éco-quartier Flaubert, la construction du nouveau groupe scolaire représente une avancée significative dans la continuité des projets du secteur. Avec une conception respectueuse de l'environnement et une utilisation innovante des matériaux durables, cette école est conçue pour accueillir jusqu'à 16 classes, réparties entre la maternelle et l'élémentaire. En plus de répondre aux besoins des enfants du quartier Flaubert, elle contribuera également à alléger la charge des écoles avoisinantes telles que Ferdinand Buisson, Alphonse Daudet, Malherbe et Sidi Brahim. Elle ouvrira ses portes pour la rentrée 2024-2025.



L'année 2023, c'est aussi... Une nouvelle cuisine au Rondeau, le siège de l'AJAV qui a rouvert ses portes après plusieurs années de travaux, la réhabilitation de la crèche La voie lactée, le projet d'urbanisme transitoire sur le site de l'ancienne Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ex ESPE – IUFM) - La Correspondance, le renouvellement du parc des véhicules de la Ville pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, le chantier de la Tour Perret entré en phase opérationnelle, le réaménagement du Square du Moucherotte, etc.



2023, c'est aussi le mois de la Palestine, la restitution par la Ville et le CHUGA de précieux ouvrages à la Métropole de Rouen, la saison Japonaise à l'occasion des 10 ans du jumelage avec la ville de Tsukuba, le Mois des petits lecteurs, des plantations et des dons d'arbre, la saison Chili-Uruguay à l'occasion des 50 ans des coups d'Etat, un projet jeunes et police municipale au Camps des Milles pour réfléchir ensemble à la notion d'autorité légitime et de violence collective, le recours indemnitaire de la Ville de Grenoble contre l'État qui est compétent en matière d'hébergement, la semaine d'information sur la Santé Mentale, des formations aux risques et à la résilience avec notamment l'organisation d'un escape game géant à destination des jeunes, des actions autour de la prévention des addictions et des risques associés avec la MILDECA, le forum des associations et des sports, les 80 ans du Centre de documentation juive contemporaine, l'accueil les 15<sup>e</sup> Rencontres nationales de L'Heureux Cyclage, la mise à l'abri de familles dans les écoles et l'ouverture nouvelles places d'hébergement, le déploiement de médiatrices et médiateurs sociaux dans toute la ville tout l'été, le Cabaret frappé, l'Été sur les quais, l'accueil d'un échange artistique international autour du hip-hop «Underground Connections», le doublement du nombre de ménages accompagnés par le CCAS pour réduire la précarité énergétique, etc.

## La Ville de Grenoble, c'est :

- ▶ **3831** agent-es au service des Grenoblois-es
- ▶ **3224,62** équivalent temps plein rémunérés en moyenne chaque mois en 2023
- ▶ **1800** personnes accueilli-es au Conservatoire chaque année
- ▶ **246 hectares** de parc entretenus
- ▶ **16 000** arbres entretenus par la Ville
- ▶ **2500** arbres plantés en 2023
- ▶ **675 000 m<sup>2</sup>** de bâtiments municipaux chauffés, nettoyés, entretenus et rénovés
- ▶ **135 000** citoyen-nes accueilli-es pour des démarches d'état civil
- ▶ **125 000** appels reçus
- ▶ **30 000** titres d'identité délivrés par an
- ▶ **4 600** usager-es accompagné au titre des aides sociales en 2023
- ▶ **3 400** domiciliations suivies par le CCAS en 2023 (+30% depuis 2021)
- ▶ **639** associations soutenues et accompagnées par la Ville en 2023 (+64 par rapport à 2022)
- ▶ **3000** enfants accueillis chaque matin par le périscolaire
- ▶ **8000** enfants accueillis chaque midi par le périscolaire
- ▶ **5000** enfants accueillis chaque soir par le périscolaire
- ▶ **128** équipements sportifs
- ▶ **900** manifestations annuelles avec les moyens logistiques et les équipes de proximité de la Ville
- ▶ **3646** enfants ayant réalisé un bilan de santé scolaire
- ▶ **311** actions d'éducation et de prévention dans les écoles
- ▶ **501** personnes accompagnées dans des consultations de lieux d'écoute et de paroles
- ▶ **2820** rdv proposés par les 3 psychologues de la Ville
- ▶ **913** personnes accompagnées sur l'accès aux droits en santé par les médiatrices
- ▶ **1215** jeunes rencontrés en milieu festif pour des actions de prévention santé
- ▶ **1731** consultations médicales
- ▶ **241** places en hébergement d'urgence gérées par la Ville en dehors de toute compétence obligatoire





© Auriane Poillet

## Fait maison, bio, local, végétarien, lutte contre le gaspillage... Une nouvelle cuisine centrale pour redoubler d'ambition !

**35-(36277). ALIMENTATION : Projet de construction d'une cuisine centrale pour un outil mutualisé au cœur d'une cité de l'alimentation durable**

**La Ville a sélectionné un site pour accueillir sa nouvelle cuisine centrale. Situé au nord de l'avenue Marie Reynoard, la livraison des travaux est prévue pour 2030. Objectifs ? Proposer au moins 2 repas végétariens par semaine, viser le 100 % BIO pour toutes et tous, produire des repas végétariens sous le label « fait maison », supprimer largement l'usage du plastique, produire plus de repas et améliorer les conditions de travail de ses 70 agent-es.**

La Ville s'est doté d'une stratégie alimentaire en septembre 2023 visant à promouvoir une alimentation éthique et durable, et notamment «une pratique exemplaire dans la production des repas».

### **Un équipement actuel saturé**

La cuisine centrale actuelle, construite en 2009 a très rapidement atteint sa capacité de production de repas maximum après son ouverture, soit 8000 repas par jour. Pourtant, la demande en restauration scolaire n'a cessé de croître jusqu'en 2019, atteignant aujourd'hui 11 000 repas par jour. Prévue à l'origine pour la production et la livraison de repas dans les 72 écoles de la ville, elle a aussi dû accueillir la restauration à domicile du CCAS avec ses propres bureaux, ses espaces de préparation de commande et de livraison. Des études menées entre 2017 et 2021 ont montré que la parcelle actuelle située rue Général Mangin et la structure de la cuisine centrale ne permettent pas son agrandissement, et que la séparation des activités allaient entraîner une hausse importante des coûts. Il a donc été décidé de construire une nouvelle cuisine centrale.

## Des ambitions multiples

Le dimensionnement de la nouvelle cuisine centrale est basé sur les études prospectives d'évolution de la population scolaire. Elle permettra de confectionner 14 000 repas par jour. L'enveloppe budgétaire maximale est de 15 millions d'euros sur la période 2024 à 2030.

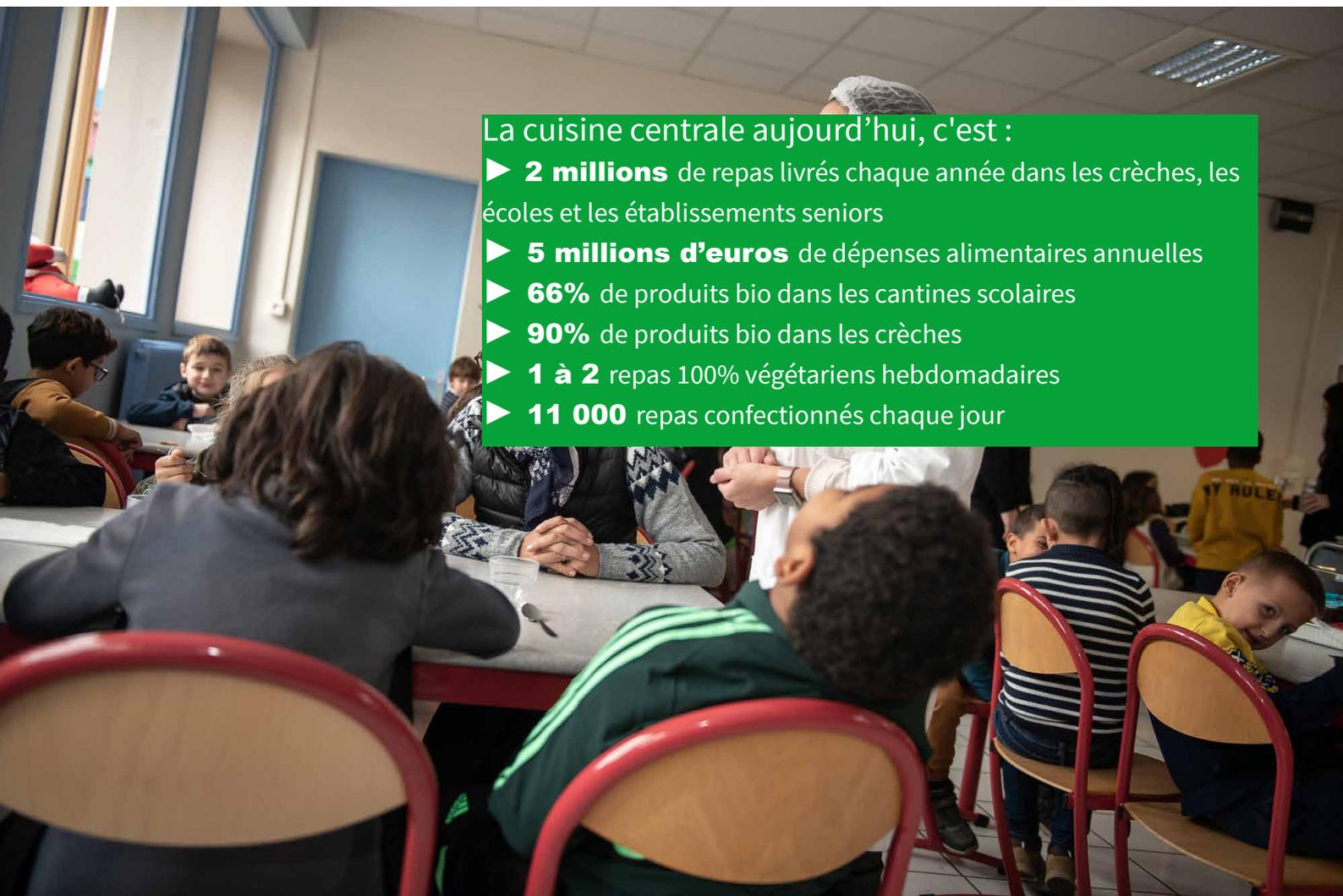
Dans un second temps, le projet inclut une dimension plus large de «Cité de l'alimentation». La cuisine centrale devra être identifiée comme un lieu ressource pour tous les acteurs souhaitant œuvrer pour la transition alimentaire. Le site pourra accueillir par exemple des espaces d'alimentation solidaire, des jardins familiaux ou pédagogiques voir des espaces de vente type halle alimentaire. Un espace de restauration ouvert notamment aux nombreux employés travaillant à proximité pourrait aussi être envisagé et mutualisé avec un restaurant solidaire.

## Un outil mutualisé

La Ville d'Échirolles a manifesté son intérêt pour travailler sur un outil partagé avec les objectifs de qualité impulsé par la Ville Grenoble, ce qui ajoutera 2 500 repas quotidiens. L'essentiel du projet se tournera vers le partage des objectifs qualitatifs des repas ainsi que vers les enjeux de forme administrative et financière que pourrait prendre cette cuisine centrale mutualisée.

Salima Djidel, Conseillère municipale déléguée à la Cuisine Centrale, déclare : *«La première étape pour la création de la nouvelle cuisine centrale est validée. Au cœur des exigences ambitieuses de la Ville de Grenoble sur la stratégie l'alimentaire ce nouvel outil nous permettra de redoubler d'efforts pour promouvoir une alimentation éthique et durable, avec des coûts adaptés aux moyens de toutes et tous. Il nous permettra d'être exemplaire sur la cuisine végétarienne, condition significative pour réduire les émissions de gaz à effet, et de concevoir tous les plats avec le label fait maison, ce qui permettra non seulement d'améliorer encore la qualité des repas, mais aussi de réduire drastiquement les déchets plastiques. Nos agent-es sont très impliqués et cette nouvelle cuisine leur permettra d'exercer dans des conditions optimales.»*

© Jean Sébastien FAURE



## La Ville de Grenoble soutient la compagnie d'arts de rue Tout en Vrac

91-(36134). AFFAIRES CULTURELLES : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024 - 2026 entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère, la Ville de Grenoble et la compagnie Tout en vrac.

**Une convention lie désormais la DRAC, le Conseil Départemental de l'Isère, la Ville de Grenoble et la compagnie Tout en Vrac pour soutenir les activités de cette dernière sur les 2 ans à venir.**

Ce soutien intervient dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, adoptée en juillet 2022, et visant à favoriser la rencontre sensible avec les arts, cultiver un sentiment d'appartenance à Grenoble pour faire « Cité ensemble », transmettre les savoirs, encourager le débat et l'engagement citoyen, et promouvoir l'accès à la culture qui tienne compte des ressources et des moyens de chacun-e et permette à toutes et tous de s'émanciper.

Depuis 20 ans, la compagnie Tout en Vrac, menée par son directeur artistique Nicolas Granet, et sa metteuse en scène Charlotte Meurisse, se consacre aux arts de la rue et investit l'espace public avec des spectacles prenant des formes différentes (fixes, déambulatoires, durées variées...). La compagnie, en partenariat avec les associations Cultur'act, Mix'arts et la Fabrique des Petites Utopies, est impliquée dans le parc des Arts, situé aux abords du parc Bachelard-Champs-Élysées à Mistral. Compagnie référente du réseau des arts en espace public à Grenoble, elle accompagne les compagnies émergentes de la région.

Pour les deux ans à venir, la compagnie se concentrera sur :

- ▶ La création contemporaine, avec de nouvelles pièces questionnant les symboles modernes et leur place dans l'espace public : Way To (création 2024), Le Bousier Humain (création 2025), Gare à la Revanche (création 2026-2027), Liberté ! Liberté ? Liberté (création 2028) ;
- ▶ Un projet avec et pour différents territoires, en ville et à la campagne, avec des temps de médiation ;
- ▶ Le développement des arts de la rue, en particulier dans la région grenobloise avec la programmation de temps de pratique, de médiation et l'accompagnement des publics et des professionnel-les.

La subvention annuelle sera fixée chaque année, avec 10 000 euros alloués pour 2024.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare : « *La Ville réaffirme son soutien à la compagnie Tout en*

*vrac, acteur incontournable depuis 20 ans, et plus globalement aux arts de rue. A l'heure où l'extrême droite est aux portes du pouvoir, avec une vision pétrifiée de la culture, il est important pour nous de réaffirmer notre soutien aux acteurs culturels proposant une culture vivante, émancipatrice avec une diversité de formes et d'esthétiques accessible à toutes et tous.»*



## La Ville réajuste ses dispositifs de soutien aux acteurs culturels

92-(36225). AFFAIRES CULTURELLES : Actualisation des dispositifs de soutien aux acteurs culturels.

Le conseil municipal a validé les actualisations pour 2025 des dispositifs de soutien aux acteurs culturels. Ces derniers ont été amendés et précisés suite aux séances de travail qui ont eu lieu avec les opérateur-rices culturelles.

Pour rappel, ces dispositifs de soutien ont été définis dans le cadre de la [politique culturelle municipale adoptée en juillet 2022](#) et du [nouveau règlement du comité d'avis d'attribution des subventions voté en juin 2023](#).

Dispositifs faisant l'objet d'actualisation :

▶ Dispositif 1A – **Soutien universel aux équipes artistiques** : les dates de diffusion doivent faire l'objet d'un contrat de cession. Une date isolée, sans présence avérée sur le territoire, ne rend pas le projet éligible.

▶ Dispositif 1B – **Soutien au développement et à la structuration des équipes artistiques, aide au programme d'activités** : il faut avoir sollicité au préalable un rendez-vous avec la Ville.

▶ Dispositif 1C – **Soutien renforcé aux équipes artistiques** : chaque année, douze équipes artistiques pourront bénéficier de ce dispositif, au lieu de 10 auparavant.

▶ Dispositif 2B – **Soutien aux lieux intermédiaires** : ce nouveau dispositif a fait l'objet de deux séances de travail en 2024, en co-construction avec onze opérateurs culturels / lieux intermédiaires. Il vise à accompagner les lieux intermédiaires dans la mise en œuvre de leur projet artistique et culturel et leur programme d'activités. Les lieux intermédiaires sont portés par des collectifs, des compagnies ou des associations, et accueillent des projets artistiques et culturels (résidences, étapes de travail, créations...).

▶ Dispositif 4 - **Soutien au projet d'action culturelle** : les cours d'école de pratique artistique ne sont pas considérés comme des projets d'action culturelle. Les projets doivent par ailleurs faire l'objet d'une régularité sur une saison ou être pluriannuels. Les interventions en école, crèche, MDH et MJC sont prioritaires. Enfin, les ateliers de pratique qui nécessitent une participation financière doivent respecter des conditions tarifaires accessibles.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare : « *La politique culturelle de Grenoble s'inscrit dans l'héritage d'une ville qui s'est construite dans la démocratie et le dialogue. Ainsi, les dispositifs d'accompagnement évoluent constamment. Au gré des échanges et des séances de travail qui ont lieu tous les ans avec les opérateurs culturels, ils peuvent être amendés, augmentés et précisés pour correspondre au mieux aux objectifs fixés par la politique culturelle de la Ville.* »

## Piscine Jean Bron : la Ville fait évoluer ses tarifs et va entreprendre des travaux pour élargir la période d'ouverture

Des évolutions sont à prévoir à la piscine Jean Bron. La grille tarifaire évolue à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 en prenant en compte la domiciliation des usagers et usagère et ainsi appliquer un tarif préférentiel aux Grenoblois-es. En outre, suite à la fermeture de la piscine du Clos d'Or en 2025-2026, la période d'ouverture de la piscine Jean Bron va être élargie du printemps à l'automne 2025. Pour cela, des travaux d'isolation vont avoir lieu de novembre 2024 à avril 2025.

109-(36058). SPORT : Conditions et tarifs d'accès aux piscines municipales de la ville de Grenoble.

Les principales modifications de la grille tarifaire sont les suivantes :

- la création d'un prix pour les non grenoblois-es ;
- la création d'un tarif moins de 18 ans et la carte de 10 entrées moins de 18 ans, applicable toute l'année (et non plus seulement sur la période estivale comme précédemment) ;

- la création d'un tarif groupe pour les structures (personnes morales) ;
- l'ajout dans les bénéficiaires de la gratuité, des personnes ayant une carte professionnelle d'éducateur-trice sportif-ve Maître Nageur-Sauveteur (MNS) ;
- la création des conditions de tarifs grenoblois-es et non-grenoblois-es pour les personnes physiques de plus de 18 ans et les personnes morales.

**109-(35556). SPORT : Travaux d'élargissement d'ouverture de la piscine Jean Bron - Recherche de financement.**

Dans la perspective de la fermeture pour travaux de la piscine Clos d'Or en 2025-2026, la période d'ouverture de la piscine Jean Bron va être élargie afin de transférer l'accueil des scolaires et des associations qui bénéficient de créneaux à la piscine Clos d'Or et d'assurer la continuité de l'apprentissage de la natation et du « savoir-nager » dans le cadre scolaire.

Les travaux qui seront engagés pour permettre cela s'inscrivent dans le plan de sobriété énergétique de la Ville et la démarche de transition conduite par la Ville. Au programme :

- Des travaux sur l'isolation du bâtiment : isolation des murs et plafonds des vestiaires avec changement des menuiseries sur la façade côté rue Lazare Carnot et côté bassin et isolation du local des Maîtres Nageurs Sauveteurs ;
- Installation d'une couverture thermique du bassin de 25 mètres pour éviter les déperditions de chaleur et l'évaporation de l'eau.

Les travaux se dérouleront de novembre 2024 à avril 2025 pour un montant prévisionnel de 781 000€ HT. Dans le cadre du financement de cette opération, la Ville dépose une demande de subvention auprès de la Métropole d'un montant estimé à 115 600€, au titre du fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dédié aux économies d'énergie et à la réduction des consommations d'eau dans l'exploitation des équipements aquatiques.

Céline Mennetrier, Adjointe aux Sports, déclare : « *Face aux vagues de chaleurs amenées à s'intensifier, la piscine Jean Bron est un lieu de fraîcheur privilégié pour les Grenoblois et les Grenobloises. Dès l'automne 2024, nous allons procéder à des travaux d'isolation de l'équipement afin d'étendre la période d'ouverture de la piscine entre septembre et novembre 2025 puis entre Pâques et fin juin 2026 pour les scolaires et les associations usagères de la piscine Clos d'Or. Ces travaux vont alimenter le travail que nous menons autour de la possibilité de transformer la piscine Jean Bron en un bassin nordique. Nous travaillons sur des pistes de réflexions mais cela nécessitera des travaux de rénovation d'ampleur chiffré et un budget en conséquence.* »



## La Ville de Grenoble renouvelle son soutien aux populations palestiniennes

129-(36124). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Aide d'urgence pour les populations vulnérables de Bethléem.

**Après avoir abondé au fond d'urgence pour Gaza, la Ville de Grenoble vient cette fois en aide à sa ville jumelle de Bethléem avec une aide de 10 000 euros.**

La situation à Gaza impacte aussi la Cisjordanie. La situation économique se détériore de jour en jour, et la Ville de Bethléem avec qui Grenoble entretient des liens de coopération solides et dynamiques depuis quinze ans, est fortement impactée. Bethléem vit essentiellement du tourisme, secteur à l'arrêt depuis le début de la guerre. Les personnes travaillant en Israël ont pour la majorité perdu leur emploi. Le secteur public ne parvient plus à payer convenablement tous ses employé-es. Le taux de pauvreté a donc bondi, de même que celui du chômage (les deux sont estimés aux alentours de 50%). C'est pourquoi il est urgent de soutenir la Ville de Bethléem dans ses efforts pour venir en aide aux populations les plus vulnérables de son territoire.

La Ville a débloqué une aide de 10 000 € sur le budget 2024 pour une subvention à destination de la Municipalité de Bethléem. Elle avait également voté au Conseil municipal de décembre 2023 une contribution de 10 000 € au « Fonds de solidarité pour les populations civiles de Gaza » créé par Cités Unies France.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations, aux Coopérations internationales et à l'Europe, déclare : « *Les mots manquent pour décrire l'horreur que subissent les populations palestiniennes. Grenoble, ville d'humanisme et de solidarité, continuera de dénoncer les massacres et les injustices perpétrées par Israël. Nous soutenons également les populations sur place, à notre humble niveau, j'ai par ailleurs porté un vœu au conseil municipal de juin pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine [voir ci-après]. Seul un cessez-le-feu immédiat et durable permettra de venir véritablement en aide aux populations sinistrées.* »



Chanteuse palestinienne lors du concert Divercities, rassemblant des musicien-nes des villes jumelles de Grenoble  
© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble 2022

## Vœu du groupe des élu-es Grenoble en Commun

### Pour une reconnaissance par la République française d'un Etat de Palestine dans les frontières définies par les accords d'Oslo Conseil municipal du 24 juin 2024

Face à l'atrocité de la situation à Gaza, l'Espagne, l'Irlande, la Slovénie et la Norvège ont décidé de reconnaître officiellement l'État de Palestine. Ces quatre nations rejoignent l'immense majorité de pays (146 sur 193) ayant déjà fait cette démarche. Le président Emmanuel Macron affirme que la France est prête à faire de même mais « à un moment utile ».

Cela fait désormais plus de 30 ans que les Palestiniens et Palestiniennes attendent la reconnaissance de leur État. 30 ans qu'Israël s'y oppose, tout en poursuivant l'occupation illégale des territoires palestiniens, avec la construction de colonies, un mur de séparation et des expulsions illégales.

Nous affirmons donc que ce « moment utile » est venu.

Après les attaques terroristes ignobles du Hamas le 7 octobre 2023 et la réponse dévastatrice d'Israël sur la bande de Gaza, devant la dégradation constante de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem due à la répression et à la colonisation ; ce geste est le seul à même d'ouvrir un horizon politique crédible et durable. Cette reconnaissance attendue de longue date n'est pas un aboutissement mais le préalable à tout processus de dialogue et de négociation. Une garantie pour le peuple palestinien et son droit à la justice et à la dignité, mais aussi pour les Israéliens dont la sécurité ne peut être assurée par la colonisation et les violations répétées du droit international.

Patrie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la France a le devoir d'ouvrir sans plus attendre cette perspective de paix !

#### **Le Conseil municipal de Grenoble demande :**

- **au Président de la République et au Gouvernement la reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières définies par les accords d'Oslo ;**
- **au Gouvernement d'abonder de manière conséquente des fonds de reconstructions, via notamment l'Agence Française de Développement, afin que les collectivités territoriales dont la ville de Grenoble puissent déposer des dossiers de coopérations décentralisées avec des territoires palestiniens.**

## Vœu déposé par le Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » adressé à Mme Rachida DATI, Ministre de la Culture, relatif au maintien d'un service public audiovisuel libre et indépendant

En ce 24 juin, l'Assemblée nationale aurait dû commencer à examiner en séance publique la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle.

Ce texte prévoyait notamment la création en 2025 d'une holding regroupant les radios et chaînes de télévisions publiques, ainsi que l'INA, prémisse à leur fusion en 2026. Elle évoquait également, sans éritable précision, son financement par « une ressource publique de nature fiscale, pérenne, suffisante, prévisible et prenant en compte l'inflation », la suppression de la redevance télévisuelle en 2022 étant compensée par une fraction de la TVA jusqu'à fin 2024. Étaient également prévus un dé plafonnement des recettes publicitaires ainsi que la diffusion des événements sportifs sur les chaînes publiques.

L'ensemble des syndicats s'était fermement opposé au projet de holding et de fusion des sociétés de l'audiovisuel public. Inquiets pour l'avenir des salariés, ils s'interrogeaient sur la pertinence d'une telle fusion qui « s'annonce longue, complexe, anxiogène pour les salariés et sans réel objectif éditorial ». Ils demandaient par ailleurs « la mise en place rapide, au plus tard à l'automne 2024, d'un dispositif de financement pérenne et dynamique du service public audiovisuel », garantie d'indépendance. Faute de voir leurs revendications entendues, tant par leurs directions que par le Gouvernement, ils ont organisé une mobilisation inédite à Radio France et à France Télévisions, avec un mouvement de grève très fortement suivi.

En raison de la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée par le Président de la République au soir des élections européennes, cette proposition de loi est désormais caduque. Toutefois, le Sénat, s'il le souhaite, aura la possibilité de la soumettre à nouveau aux Députés nouvellement élus, une fois que la 17e législature aura débuté.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne pour les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet, le Rassemblement national a confirmé, à plusieurs reprises, son intention de privatiser une partie de l'audiovisuel public de notre pays.

Or, force est de constater que les marchés, les usages et les modèles de production de la télévision et de la radio de service public ne sont pas les mêmes. Leur regroupement en une seule entité, voire leur privatisation, risquerait d'aboutir à un appauvrissement de l'offre d'information, sans parler d'éventuelles pressions politiques et/ou des actionnaires sur leur ligne éditoriale. L'audiovisuel public joue un rôle fondamental, tant au niveau local que national, traduisant concrètement et mettant en pratique les propos de Jaurès selon lesquels « le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». A Grenoble, des antennes comme France 3 Alpes ou France Bleu Isère sont une source d'information précieuse pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Il faut donc préserver la liberté et l'indépendance de la presse, régulièrement fragilisées et de plus en plus remises en cause.

**Aussi, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble demande à Mme Rachida DATI, Ministre de la Culture, de bien vouloir :**

- **renoncer à la réforme de l'audiovisuel public telle qu'elle était envisagée avant la dissolution de l'Assemblée nationale,**
- **préciser au plus tôt les modalités de financement de l'audiovisuel public qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025,**
- **tout mettre en œuvre pour assurer la liberté et l'indépendance de l'audiovisuel public.**